

De *Pierre V. Valin*, Constructeur de Navires, de la Cité de Québec dans la Province de Québec, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Pierre Gabriel Huot*, Ecuier, pour la Division Electorale de Québec Est :

De *Louis Bonaventure Caron*, Ecuier, résidant dans le District de Québec Est, dans la Banlieue de Québec ; se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Barthélemy Pouliot*, Ecuier, pour le Comté de l'Islet.

De *Robert Martin*, Maître de Poste, de *Sidney*, Comté du Cap Breton ; demandant une augmentation de Salaire, et une allocation pour un assistant dans son Bureau.

De *Joseph Lanouette*, Cultivateur, résidant à la Rivière St. Pierre, Paroisse de Montréal, dans le District Electoral de Hochelaga, Province de Québec ; se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *Antoine Aimé Dorion*, pour le District Electoral de Hochelaga.

De *Médéric Lanctot*, Ecuier, Avocat, résidant dans la Cité de Montréal, District de Montréal ; se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *George Etienne Cartier*, pour la Division Electorale de Montréal Est.

De *Joseph Alfred Norbert Provencher*, Avocat, de la Cité de Montréal, Province de Québec, se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *Moïse Fortin*, Ecuier, pour le District Electoral de Yamaska.

De l'Honorable *John Fraser*, de la Paroisse de St. Marc, dans le District Electoral de Verchères, District de Montréal, et Province de Québec, Membre du Conseil Législatif de la dite Province ; se plaignant de l'illégalité de l'Élection de l'Honorable *Alexandre Edouard Kierzkowski*, pour le District Electoral de St. Hyacinthe.

Une motion secondée étant proposée à l'effet que la Pétition de *John Henry Jones et Harrison Thornton*, Electeurs du District Electoral d'Essex soit maintenant reçue et lue ;

Et objection étant faite à la réception de cette Pétition sur le principe qu'elle ne désigne pas suffisamment les Pétitionnaires comme Electeurs, et de plus que certains Papiers et Affidavits sont annexés à la dite Pétition ;

M. l'Orateur décide que la question relative à la qualité avec laquelle les Pétitionnaires se sont présentés devant la Chambre, qu'ils soient Electeurs ou autrement, est une question qui devrait être décidée par le Comité Spécial lorsqu'il sera nommé, et que l'objection quant aux Affidavits et Papiers annexés à la Pétition est futile, attendu que ces papiers peuvent être détachés de la Pétition sans préjudicier aux allégations essentielles de cette même Pétition, et qu'en conséquence cette Pétition devrait être reçue.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

Et la dite Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection de *John O'Connor*, comme représentant du Comté d'Essex est reçue et lue.

L'Honorable M. *Howland*, du Comité permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

M. *Morris*, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. *Macfarlane*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes et trouve suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—De *Jeremiah P. Cummins et Robert Loudon*, demandant la passation d'un Acte pour autoriser l'octroi d'un Brevet en leur faveur pour une invention appelée "Chaudière Génératrice de la Vapeur ;" de la Compagnie du Grand Tronc du Canada, demandant qu'il lui soit permis de prélever une autre somme d'argent, etc. ; et de *Thomas C. Street* et autres, demandant la passation d'un Acte pour les incorporer comme Syndics de la Banque du Haut-Canada